

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 09 DECEMBRE 2021**

Le neuf décembre deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du deux décembre deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Karine RICHARD, Céline LEPROUX, Patricia CHAMBRIER.
Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Florian BARBÉ, Thomas DREUX.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Jean-Claude POTTIER (pouvoir à Pierrette BUNEL), Sonia CLÉMENT-GRINIER (pouvoir à Pascale CHAUSSON), Emmanuel GUITTON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Karine RICHARD est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 5 novembre 2021 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

1^{er} OBJET : ESTIMATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ER 007822

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

. Le projet de dissimulation des réseaux aériens électriques de la Rue de la Liberté est pris en charge à 100 % par le Département dans le cadre d'une opération de modernisation du réseau de distribution publique indispensable à la satisfaction des besoins de vos administrés.

. L'option chemin de la Borde Chailloux est estimé à **40 000 €**.

. Conformément à la décision du Conseil général du 8 octobre 2001, le reste à financer de la commune est de 30% du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution soit **12 000 €**.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

. Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à **30 000 €** y compris l'option chemin de la Borde Chailloux estimée à **2 500 €**.

• Conformément à la décision de la Commission permanente du conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût à confirmer après la réalisation de l'étude d'exécution, soit **30 000 €** sur réseau de télécommunication.

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, le conseil municipal :

• confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,

• sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible au **2^{ème} semestre 2023**

• sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit **2400€** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord de Département pour la réalisation des travaux.

• accepte de participer à **30%** du coût des travaux pour l'électricité et à **100 %** du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,

• s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

• autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

• Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

2^{ème} OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2022, le projet susceptible d'être éligible concernerait la réfection de l'éclairage public de la rue de Liberté et rue de la Borde Chailloux. Cette opération aura pour but d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire la pollution lumineuse et intégrer des dispositifs de réduction de consommation, elle correspond à la rubrique 1 – Aménagement urbains et sécurité, Opération 1-3 Eclairage public. Le coût de ces travaux est estimé à 17 829,60 € HT. La commune pourrait solliciter une aide maximum de 40 % et participerait à hauteur de 60 %.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer cette demande au titre de la DETR 2022,

. approuver le plan de financement présenté ci-dessus,

. attester l'inscription de cette dépense en section d'investissement et attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet présenté ci-dessus, décide de solliciter le concours de l'Etat et autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2022 ; approuve le plan de financement et atteste l'inscription de cette dépense en section d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

3^{ème} OBJET : FUSION SAEP DOLLON/SIAEP CONFLANS SUR ANILLE

Par arrêté Préfectoral en date du 16 décembre 2019, le Préfet de la Sarthe a établi le nouveau périmètre du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la région de DOLLON issu de la fusion du Syndicat AEP de la région de DOLLON et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de CONFLANS sur Anille.

Cette fusion sera effective le **1er janvier 2022**.

Le calendrier de réinstallation du comité syndical de la nouvelle structure étant très serré, il convient dès maintenant de désigner les nouveaux délégués. Chaque conseil communal doit donc délibérer, dans l'urgence, pour une installation effective de l'assemblée délibérante du nouveau SAEP de DOLLON dans les premiers jours de janvier 2022.

Désignation des délégués titulaires et suppléants

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 et notamment son article 43 fixant les conditions pour la désignation des membres au sein des conseils municipaux ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Sarthe en date du 16 décembre 2019 portant projet de périmètre d'un nouveau Syndicat Intercommunal dénommé Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la région de DOLLON à compter du 1er janvier 2022, issu de la fusion du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la région de DOLLON et du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de CONFLANS sur Anille ;

Conformément au projet de statuts annexé à l'arrêté Préfectoral du 16 décembre 2019 :

Il convient d'élire 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au syndicat AEP de DOLLON ;

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal désigne :

Titulaires	Suppléants
Pierrette BUNEL	Catherine CROTEAU
Bruno COURANT	Patricia CHAMBRIER

4^{ème} OBJET : MODIFICATION DE LA NUMEROTATION D'UNE HABITATION

Monsieur le Maire informe les conseillers que M CHAMBRIER Daniel possède deux habitations 31 et 33 rue de la Liberté. Afin de simplifier les démarches administratives, il souhaite conserver qu'une seule adresse à savoir le 33 rue de la Liberté.

Il convient de se positionner sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte que soit retenu le n° 33 rue de la Liberté et charge le Maire d'en informer le SAEP de Dollon ainsi que La Poste.

5^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. Point financier du budget communal 2021 :

Monsieur le Maire présente aux conseillers à titre d'information un tableau présentant le compte administratif prévisionnel 2021 du budget communal :

		Prévu	Réalisé <i>au 09/12/2021</i>	Réalisé en %
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	539 329	471 947	87,50
	Recettes	539 329	447 196	83
<i>Investissement</i>	Dépenses	357 570	189 586	53
	Recettes	357 570	266 241	74

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

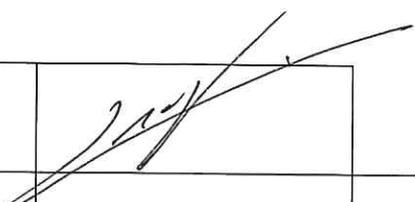
. **Point sur le conseil d'école du 16 novembre 2021** : remerciements à la municipalité et à l'association sur les bancs d'école pour les gourdes offertes à chaque enfant. Lors de cette réunion, il a été évoqué les sujets suivants : rôle des représentants de parents d'élèves, le rôle et la représentation des enseignants du RASED, les effectifs de la rentrée (PS/MS/GS 18 élèves, CP/CE1 21 élèves, CE2/CM1/CM2 18 élèves), les activités pédagogiques complémentaires, le règlement intérieur, le point sur les finances, les manifestations annuelles ainsi que les projets.

. **Fête de Noël** : vendredi 3 décembre à 10h30 à l'école Gustave Billard, le spectacle Chocolat a été très apprécié par les enfants.

. **Commission Communication** : s'est réunie mercredi 8 décembre 2021 à 18h30 à la mairie afin de commencer à préparer le contenu pour le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	Excusé pouvoir à Pierrette BUNEL
Karine RICHARD <i>Secrétaire de séance</i>		Sonia CLÉMENT-GRINIER	Excusée pouvoir à Pascale CHAUSSON
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Michel FROGER
Emmanuel GUITTON	excusé	Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ		Céline LEPROUX	